



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-146031>

Département(s) de publication : **91, 75, 92, 93, 94, 95, 77, 78**

Annonce n° **24-146031**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Grigny

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21910286000018

Ville : Grigny cedex

Code postal : 91351

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 91, 75, 92, 93, 94, 95, 77, 78

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=899135&orgAcronyme=h7q>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service marchés publics

Adresse mail du contact : Marches.publics@grigny91.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 169025353

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Se reporter au règlement de consultation.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Se reporter au règlement de consultation.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Se reporter au règlement de consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 27/01/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Vérification périodiques obligatoires des installations techniques des bâtiments et équipements de la ville de Grigny

Code CPV principal - Descripteur principal : 71315400

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La consultation porte sur des prestations de contrôles et vérifications des installations et équipements techniques dans les différents bâtiments de la Ville de Grigny, conformément aux normes et réglementations en vigueur. L'objet du marché est de satisfaire aux différents textes réglementaires (lois, décrets, arrêtés ministériels et circulaires) qui imposent en complément des maintenances courantes, un ensemble d'inspections, de contrôles et de vérifications réglementaires : celles-ci ne peuvent être réalisées que par des organismes de contrôle agréés. L'ensemble des prestations est décrit dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières fourni avec le dossier de consultation des entreprises

Lieu principal d'exécution du marché : Les prestations sont exécutées dans les différents bâtiments communaux de la ville de Grigny (91350)

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Durée : Il prend effet à la date de sa notification au titulaire. Il est conclu pour une durée d'1 an. Il pourra être reconduit, dans les mêmes termes, au maximum 2 fois, pour une période d'1 an, par tacite reconduction. La durée totale du marché ne pourra excéder 3 ans. En cas de non reconduction, la commune informera le titulaire par courrier recommandé avec accusé de réception 4 mois avant l'échéance de la période concernée. Date prévisionnelle de démarrage des prestations : 17/03/2025. Prix forfaitaire. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif. Budget principal de fonctionnement de la Commune de Grigny. Le règlement des dépenses se fera sur présentation de la facture, une fois le service fait. Le règlement des dépenses se fera sur présentation de la facture, une fois le service fait. Les paiements seront effectués dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement du titulaire. Le taux de ces intérêts moratoires est le taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de 8 points.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/12/2024